



Frédéric PETIT
Député des français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Quelques idées reçues sur la réforme des retraites 4/10 Que va-t-il se passer pour les revenus supérieurs à 3 PASS ?

Contrairement à ce que prétendent en boucle certains de nos opposants, nous n'exonérons pas les personnes gagnant plus de 10,000 euros par mois (120,000 euros par an) et nous ne les faisons pas sortir du système. Nous plafonnons leur contribution et par conséquent leur retraite. C'est une nécessité, de l'avis de beaucoup, toutes sensibilités confondues, pour équilibrer et préserver le système par répartition.

Prenons un exemple :

Pierre a 120,000 euros de revenus annuels. Dans le système actuel, il cotise au régime général environ 7,000 euros, et à sa complémentaire cadre (qui ne peut être utilisée pour financer les pensions des non cadres) environ 21,000 euros. Dans le nouveau système, il cotisera environ 34,000 euros pour le régime général (qui servira à tous).

Sarah a 180,000 euros de revenus annuels. Dans le système actuel, elle cotise au régime général environ 7,000 euros (comme Pierre), et à sa complémentaire cadre (qui ne peut être utilisée pour financer les pensions des non cadres) environ 33,000 euros. Dans le nouveau système, elle cotisera environ 34,000 euros (comme Pierre) pour le régime général, et environ 2,000 euros additionnels sans s'ouvrir de droits supplémentaires.

C'est-à-dire que Pierre et Sarah auront la même retraite (celle de Sarah étant plafonnée), alors que dans le système actuel Sarah aurait une retraite largement supérieure à celle de Pierre. Retenons comme ordre de grandeur (situation théorique 2020) que des retraites qui peuvent aller aujourd'hui jusqu'à 11,000 euros seront plafonnées à 7 ou 8,000 euros par mois.

Malgré la baisse éventuelle et apparente des cotisations de Sarah (de 40,000 à 36,000 euros), le système s'équilibrera à terme. Il faut gérer la période de transition où il y aura un décalage, car nous continuerons à payer les pensions des hauts salaires de l'ancien système, sans recevoir une fraction des cotisations des très hauts salaires du nouveau.

Un lissage est donc prévu pour solder ce gap, d'un maximum de 3 à 4 milliards d'euros par an (1% du montant total du système), soit par des mesures de mise en place progressive, soit par des mesure d'étalement dans le temps.

Mais ces très hauts salaires restent dans le système, et sont même intégrés, comme les revenus compris entre 1 PASS et 3 PASS, dans le régime général. C'est donc bien une source de redistribution des plus hauts revenus vers les plus précaires.

Est-ce que les très hauts salaires vont être tentés massivement par des produits de capitalisation ?

Que perdent exactement, et que gagnent les salaires supérieurs à 120 000 euros par an (soit 10 000 euros par mois) dans le nouveau système ?

Ils économisent environ entre 500 et 1,000 euros de cotisations par mois, sur des revenus de l'ordre de 18 000 euros en moyenne.

Ils perdent environ 25% de leur niveau de pension actuel, c'est-à-dire que, aux conditions théoriques 2020, les pensions de retraite qui pouvaient atteindre 11 000 euros par mois seront plafonnées à environ 7 ou 8 000 euros par mois.

Donc ces personnes, si elles estiment que leur retraite plafonnée à environ 8 000 euros n'est pas suffisante, pourraient être tentées de consacrer de 500 à 1 000 euros par mois pour augmenter leur future pension de retraite. Et ils ne sont qu'entre 200 000 et 300 000 personnes sur 28 millions...

Avec le nouveau système, ils n'ont ni plus ni moins le droit qu'aujourd'hui de recourir à la capitalisation. Certains le font déjà d'ailleurs depuis longtemps.

Reconnaissons que ce n'est pas un sujet qui va bouleverser le marché de l'épargne et de la capitalisation, Les montants concernés (4 milliards d'euros) sont à mettre en face des chiffres réels : ils ne constituent qu'un pourcent des montants en jeu dans le système des retraites (325 milliards aujourd'hui, 400 milliards en 2050) ; et moins de un pour mille (!) du volume de l'épargne des ménages en France qui s'élève à environ 5 000 milliards.

Les accusations qui sont faites à la réforme ne sont donc pas sérieuses : notre réforme renforce le système de répartition en relevant le plafond du régime général ; les montants que l'on nous accuse de 'libérer' ou 'd'encourager' à fuir vers des fonds de pension sont dérisoires, tant du point de vue des situations individuelles, qu'estimées globalement.